



Rapport de la mairesse aux citoyens, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous dépose un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Le texte du présent rapport sera reproduit intégralement dans le journal local Le Bavard.

Les derniers états financiers de la municipalité au 31 décembre 2023, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, ont été déposés au conseil municipal le 2 avril 2024. L'année financière 2023 se conclut avec un excédent des revenus sur les dépenses de 1 218 322 \$, principalement composé de produits de la vente de terrains résidentiels et industriels, de droits sur les mutations immobilières, de services rendus, des revenus d'intérêts et de revenus de taxation additionnelle. Cet excédent financier porte l'excédent accumulé (affecté et non-affecté) de la municipalité à 2 832 998 \$. La municipalité a aussi, au fil des ans, constitué des réserves financières et des fonds réservés dans différents secteurs d'activité pour un montant de 1 412 208 \$.

En terminant, je tiens à remercier mes collaborateurs privilégiés que sont les conseillères et les conseillers qui siègent avec moi à la table du Conseil pour leur appui, leur soutien et leur grande disponibilité. Merci également à tous les employés de la municipalité pour leur travail constant et de qualité afin de bien servir nos "clients" qui sont tous les citoyennes et citoyens de Sainte-Claire.

Chers(ères) citoyennes et citoyens, merci de votre attention.

Guylaine Aubin, mairesse